



Garde enfant momentanée-parents divorcés - conflit

Par **Nevenaaa**, le **15/11/2022** à **11:54**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis plusieurs années. Avec mon ex mari nous avons une fille de 10 ans qui est en garde exclusive à mon domicile et lui a des droits de visite et d'hébergement pour les moitiés de vacances scolaires. J'ai le projet de m'installer très prochainement en Suisse et pour cela je vais devoir confier ma fille à la garde de mon conjoint qui partage notre quotidien depuis plus de 2 ans et avec qui ça se passe à merveille pour ma fille. Je ne suis pas mariée à mon compagnon et avons un enfant ensemble. Elle serait gardée 1 mois maximum 2 si les circonstances nous en oblige. Mon ex mari me mène la vie dure en utilisant chaque prétexte contre moi. Ma question est : serai je en porte à faux vis à vis de la justice si je laissais ma fille ainsi à mon compagnon ? C'est vraiment par obligation, ce sera une situation momentanée avec allers retours prévus certains weekends, pour pouvoir être avec eux durant cette période qui sera particulière pour nous tous. Est ce que cela peut se retourner contre moi ?

En vous remerciant beaucoup et cordialement

Par **jodelariege**, le **15/11/2022** à **17:24**

bonjour

lors de votre temps de garde vous confiez votre enfant à qui vous voulez dans la mesure où

cela ne la met pas en danger ; elle ne semble pas en danger avec votre compagnon actuel
d'après vos dires

il faudra cependant respecter les droits de visite et d'hébergement du pere

un JAF ne pourra pas vous reprocher de travailler et d'organiser au mieux la garde de votre
enfant durant votree absence .